

Compromis de vente d'un bien immobilier

Par patricia nercessian_old, le 17/06/2007 à 18:47

Mon mari pressé par l'agent immobilier mendaté pour vendre notre maison a signé un compromis de vente. Je n'étais pas présente lors de cette signature, cet acte ne comporte donc que sa signature et celle des futurs acquerreurs.

Quel valeur a-t-il?Peut-on nous rétracter car j'ai une meilleure offre d'achat?